

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 006-346/14/CC

■ Approbation des principes d'intervention financière de Marseille Provence Métropole en faveur des ateliers et chantiers d'insertion dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Marseille
DHCS 14/11340/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre des échanges suscités par le Pacte de sécurité et de cohésion sociale, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée à contribuer au financement des Ateliers et Chantiers d'insertion engagés dans les Zones de Sécurité Prioritaires de Marseille à hauteur de 100 000 euros.

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ont pour objet l'embauche et la mise en situation de travail de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Les personnes ainsi recrutées sont titulaires d'un contrat de travail et bénéficient d'un suivi, d'un accompagnement, d'un encadrement technique et d'une formation en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable. La durée des contrats des personnes recrutées en Ateliers et Chantiers d'Insertion est de six mois minimum.

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion sont mis en œuvre par des associations qui proposent des activités se situant dans le champ de l'économie sociale et solidaire : leurs activités peuvent s'exercer dans l'ensemble des secteurs économiques dès lors que les avantages et aides octroyées par l'Etat ne créent pas de distorsion de concurrence et que les emplois ainsi créés ne se substituent pas à des emplois privés ou publics existants. Les biens et services qu'ils produisent peuvent être commercialisés. Les recettes retirées ne peuvent couvrir qu'une part inférieure à 30% des charges liées à ces activités.

Le financement des Ateliers et Chantiers d'Insertion est majoritairement assuré par l'Etat, ainsi que par d'autres partenaires : Région, Conseil Général, EPCI et communes.

Pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, l'intérêt de ce dispositif s'est confirmé à l'occasion du bilan annuel réalisé dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale : en effet, les chantiers d'insertion financés par Marseille Provence Métropole ont concerné l'entretien d'espaces verts, le débroussaillage, les chantiers de bâtiment, la réalisation de mosaïques, le recyclage, les travaux agricoles, la boulangerie, la vente de fruits et légumes non commercialisables.

A l'issue de cette période de travail, environ 40% des salariés ont retrouvé un emploi ou se sont engagés dans une formation qualifiante.

Cette mise en situation professionnelle combinée à un accompagnement individuel offrent à chaque bénéficiaire la possibilité de progresser pour satisfaire aux critères d'embauche des employeurs et regagner, au terme de ce parcours d'insertion, le marché ordinaire du travail.

La mise en œuvre d'ateliers et chantiers d'insertion dans les quartiers prioritaires constitue un moyen efficace d'accompagner les opérations globales de sécurité et de cohésion sociale en cours. En effet les chantiers concernés contribuent directement à :

- l'amélioration du cadre de vie des sites concernés,
- une offre d'emplois de parcours pour les jeunes et les adultes,

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

- une alternative sérieuse aux activités parallèles,
- la baisse des tensions sur le marché du travail.

Aussi Marseille Provence Métropole souhaite-t-elle renforcer son implication dans ce dispositif et propose de participer au financement des ateliers et chantiers d'insertion à hauteur de 100 000 euros par an.

Les ateliers et chantiers d'insertion, auxquels contribuera la Communauté Urbaine, auront été en préalable retenus par le conseil départemental de l'insertion par l'activité économique, qui associera désormais les services de Marseille Provence Métropole.

Les principes d'intervention proposés pour guider la sélection des ateliers et chantiers d'insertion et les montants financiers proposés sont les suivants :

- un critère de localisation : être situé dans l'une des 40 cités sensibles des Zones de Sécurité Prioritaires Nord et Sud,
- un critère concernant le public : retenir dans les effectifs recrutés une proportion significative d'adhérents du PLIE MPM Centre,
- un critère concernant le partenariat : être en lien avec les équipes des GIP Politique de la Ville et Marseille Rénovation Urbaine, ainsi qu'avec les associations du quartier,
- un critère concernant la filière économique : utiliser comme support des emplois en cohérence avec l'activité économique du territoire.

Les subventions, proposées pour les ateliers et chantiers d'insertion retenus au vu de ces critères, feront l'objet d'un rapport proposé à un prochain Conseil de Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code du Travail ;
- La circulaire DGEFP n°2005/41 du 28 novembre 2005 relative aux ateliers et chantiers d'insertion ;
- L'instruction DGEFP n°2014-2 du 5 février 2014 « relative au pilotage des dispositifs de l'insertion par l'activité économique » ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La demande de l'Etat de contribuer à la mise en œuvre du Pacte de sécurité et de cohésion sociale de Marseille.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine est compétente de plein droit en matière d'insertion par l'économique ;
- Que la Communauté Urbaine souhaite développer une politique d'aide des personnes en insertion vers l'emploi, dans les Zones de Sécurité Prioritaires de Marseille.

Après en avoir délibéré :

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Décide

Article 1 :

Est approuvé le principe d'une contribution financière de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dans le cadre du dispositif ateliers et chantiers d'insertion.

Article 2 :

Le montant annuel de cette contribution financière est de 100 000 euros.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique E 120 - Nature 6574 - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
à l'Habitat – Logement - Politique
de la Ville – Cohésion Sociale

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER